



Compte-rendu du conseil municipal du 02 avril 2026

Après avoir pris connaissance et validé le règlement intérieur, le conseil a statué sur les délégations au maire. Les indemnités de élus sont fixées à 48 % pour le maire soit 1 973 € brut (environ 1 705 € net), 15 % pour les adjoints soit 616 € brut (environ 533 € net) et 6 % pour les conseillers délégués soit 246 € brut (environ 213 € net).

Par souci d’efficacité, le nombre de commissions est réduit :

- Commission du personnel et des finances. Cette commission n’est pas ouverte aux personnes non élues,
- Commission voirie, bâtiments communaux, sécurité,
- Commission animation et vie associative,
- Commission environnement, cadre de vie, jeunesse.

Les personnes souhaitant participer à une de ces 3 commissions sont invitées à se faire connaître auprès de la mairie **avant le 12 mai 2026**.

Le CCAS comprendra 14 membres ; les 7 membres élus sont Yann MONBEL, Morgane GODOC, Maëla ORCIL, Mathieu LAURENT, Enora GAUTHIER, Agathe QUEFFELEC et Valérie LECANON.

La mise en place de l’équipe municipale s’achève par la désignation de Guy KERDONCUFF et Christophe LENORMAND, délégués au SDEF, de Morgane GODOC déléguée au CNAS, de François BRUNET, correspondant Défense et de Yann LE GOFF, correspondant Sécurité routière.